

COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

No 29-2021 - Séance du 28 septembre 2021 - Orale

Péréquation 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à la réception des chiffres définitifs du canton, nous avons le plaisir de vous informer que ceux-ci présentent un total en notre faveur de CHF 219'619.- répartis comme suit :

• Cohésion sociale	<i>en notre faveur</i>	CHF	5'523.00
• Retour population	<i>en notre faveur</i>	CHF	39.00
• Dépenses thématiques forêts	<i>en notre faveur</i>	CHF	4'060.00
• Dépenses thématiques transports	<i>en notre faveur</i>	CHF	56'445.00
• Alimentation péréquation directe	<i>en notre faveur</i>	CHF	153'416.00
• Réforme policière	<i>en notre faveur</i>	<u>CHF</u>	<u>136.00</u>
Total		CHF	219'619.00

Les comptes 2020 peuvent dès lors être considérés comme équilibrés.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

A. Boyan

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 19 juillet 2021

M. Alain Bovay, syndic

Copie au bureau du conseil communal